



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Espaces de travail collaboratif dans le plan national "action cœur de ville"

Question écrite n° 6463

### Texte de la question

M. Jean-Luc Fugit interroge M. le ministre de la cohésion des territoires sur le plan national « action cœur de ville ». La réforme par ordonnance du code du travail précise et élargit le cadre juridique du télétravail. Depuis le 24 septembre 2017, de nouvelles règles s'appliquent. Les pratiques numériques et collaboratives doivent maintenant être d'usage plus général. L'espace collaboratif de travail présente des avantages économiques, mais pas seulement. Plus que des conditions matérielles et une simple connexion à internet, la véritable valeur ajoutée de l'espace de travail collaboratif réside dans l'expérience de ses utilisateurs et dans l'appropriation de leur environnement, aussi bien du point de vue technologique que relationnel. De plus, les villes ont besoin du commerce pour rester des lieux de vie et d'activité, et les personnes qui travaillent au cœur de la ville seront plus enclines à réaliser leurs achats dans un périmètre proche de leurs lieux de travail. Le plan national « action cœur de ville » qui est porté permet de conforter et d'affirmer les villes moyennes comme actrices majeures du territoire. En leur donnant les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale. Il lui demande quelles sont les mesures concrètes qui seront proposées pour développer ces espaces de travail collaboratif, en lien avec les collectivités territoriales, les partenaires régionaux publics et privés, le tissu associatif dans le cadre des projets de territoires.

### Texte de la réponse

En février 2018, le ministère de la cohésion des territoires a missionné Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler Autrement, pour établir un diagnostic et faire des propositions d'actions sur les thèmes du coworking, du numérique et des tiers-lieux dans les territoires fragiles. L'objectif était d'évaluer la capacité et le potentiel des tiers-lieux, espaces de travail collaboratif, à porter la création d'activités dans les territoires, sur fond de déploiement du plan très haut débit et de transformation du travail (indépendants et télétravail). Au terme de 6 mois d'enquête mobilisant une très large partie de l'écosystème visé (plus de 200 entretiens, des groupes de travail, 12 régions visitées...), et selon un mode opératoire associant très étroitement des acteurs reconnus à l'élaboration de préconisations, le rapport a été officiellement remis au secrétaire d'État auprès du ministre de la cohésion des territoires le 18 septembre 2018. La mission a permis de mettre en lumière une vraie dynamique nationale de transformation de l'activité dans les territoires. La création de lieux (espaces de coworking, tiers-lieux, fablab, living lab...) se multiplie. D'abord métropolitain, le phénomène gagne les territoires ruraux, les petites et moyennes villes, les espaces périurbains ou certains quartiers de banlieue. La mission a recensé près de 800 structures hors métropoles, soit 2 fois plus que ce qui était avancé par les experts, montrant ainsi qu'il s'agit d'un phénomène structurant qu'il s'agit d'appréhender. Ces tiers-lieux sont créés par des acteurs très motivés et souvent engagés au service de leur territoire. C'est un véritable potentiel de reconquête économique des territoires, épousant les évolutions les plus récentes de notre société : le numérique bien sûr, l'apprentissage par « le faire », le travail indépendant et les nouvelles activités, les start-up, la transition écologique, etc. Ces espaces, d'esprit entrepreneurial, convertissent ces évolutions sociétales en activités. Cette dynamique est encore fragile. Les tiers-lieux peinent à trouver leurs modèles économiques, notamment en

dehors des métropoles où la part de financements publics tend mécaniquement à augmenter (sous la forme de mise à disposition de locaux notamment). Ces espaces peinent à atteindre une taille critique leur permettant de prétendre à un impact territorial important. Les enjeux stratégiques pour le secteur des tiers-lieux sont avant tout : - la professionnalisation du secteur ; - la diversification de l'offre de services pour assurer leur pérennité ; - le renforcement du maillage (et la coopération) pour rompre des effets d'isolement, gagner en impact ; - la mutualisation et la capitalisation pour plus d'efficacité et d'impact ; - l'implication du secteur privé dans leurs projets. Pour réussir, il faut s'appuyer sur les acteurs locaux et les entrepreneurs. Les acteurs sont unanimes : si l'initiative et le portage sont uniquement publics, les tiers-lieux échoueront (bureaucratisme, effets d'aubaine...). Il faut par ailleurs optimiser les soutiens publics actuellement trop dispersés. Le rôle de l'État consiste à accompagner et accélérer la dynamique en cours de création. La mise en place d'une politique ambitieuse et innovante des tiers-lieux dans le cadre de la politique de cohésion des territoires du Gouvernement est donc une opportunité pour renouveler et rendre plus lisible et efficiente « l'impact » de l'action de l'État dans les territoires et embarquer le secteur privé comme un partenaire naturel. C'est toute l'ambition du programme national d'accélération de la dynamique des tiers-lieux dans les territoires, annoncé par le secrétaire d'État auprès du ministre de la cohésion des territoires, le 19 septembre dernier. Ce programme a bien pour objectif de répondre au besoin de développement des espaces de travail collaboratif dans les territoires, en lien avec les collectivités territoriales, les partenaires régionaux publics et privés et le tissu associatif dans le cadre des projets de territoires. Il sera financé à hauteur de 110 millions d'euros sur 3 ans et aura notamment pour objectif de favoriser le développement de 300 fabriques des territoires. Pour gagner en impact et en efficacité, les multiples petits tiers-lieux locaux ont besoin de lieux ressources structurants. Il est nécessaire d'encourager la mise en place ou le développement d'ici 2022 de 300 fabriques de territoires dans les petites et moyennes villes et les quartiers politiques de la ville. Les fabriques des territoires sont des espaces de grandes tailles, avec une équipe professionnelle, qui auront alors pour rôles : - d'animer un réseau de tiers-lieux de plus petite taille sur les territoires ; - d'être un acteur clé de l'accompagnement, de la formation, de l'apprentissage ; - d'être un vecteur clé de l'inclusion numérique. La mise en œuvre a d'ores et déjà commencé. Sous l'égide de Patrick Levy-Waitz, la création d'une instance nationale des tiers-lieux est en cours, composée pour son pilotage stratégique de représentants des réseaux professionnels concernés (réseaux régionaux, fédérations nationales, grandes entreprises ou coopératives, responsables de tiers-lieux...) et d'acteurs publics (État et collectivités).

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Fugit](#)

**Circonscription :** Rhône (11<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6463

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** [Cohésion des territoires](#)

**Ministère attributaire :** [Cohésion des territoires](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 mars 2018](#), page 2011

**Réponse publiée au JO le :** [16 octobre 2018](#), page 9298